

**SICAV de droit français**

**LAZARD EQUITY SRI**

**RAPPORT ANNUEL**

au 30 septembre 2022

**Société de gestion : Lazard Frères Gestion SAS**  
**Dépositaire : CACEIS Bank**  
**Commissaire aux comptes : Ernst & Young et Autres**

Lazard Frères Gestion SAS - 25 rue de Courcelles - 75008 - Paris

## SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	11
3. Rapport de gestion	15
4. Informations réglementaires	20
5. Certification du Commissaire aux Comptes	27
6. Comptes de l'exercice	34

## I. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

### FORME JURIDIQUE

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV).

### CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone euro.

### MODALITES D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables sont constituées par :

1) le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

2) les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1) et 2) peuvent être capitalisées et/ou distribuées et/ou reportées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

#### Affectation des sommes distribuables

**Actions PC EUR , RC EUR , RC H-USD , RC H-CHF , UC EUR , UC H-USD , UC H-GBP , UC H-CHF**

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception des sommes qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

#### **Actions PD EUR , RD EUR**

Le résultat net est intégralement distribué et l'affectation des plus-values nettes réalisées est décidée chaque année par l'Assemblée Générale. Elle peut distribuer des acomptes.

### OBJECTIF DE GESTION

#### Action PC EUR, Action PD EUR, Action RC EUR, Action RD EUR, Action UC EUR

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : EURO STOXX exprimé en Euro, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance.

#### Action RC H-USD

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : EURO STOXX HEDGED USD exprimé en USD, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance.

La performance des actions pourra être impactée par les coûts éventuels de ouverture contre le risque de change.

#### Action RC H-CHF, Action UC H-CHF

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : EURO STOXX HEDGED CHF exprimé en CHF, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance.

La performance de l'action pourra être impactée par les coûts éventuels de ouverture contre le risque de change.

### Action UC H-USD

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : EURO STOXX HEDGED USD exprimé en USD, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance. La performance de l'action pourra être impactée par les coûts éventuels de ouverture contre le risque de change.

### Action UC H-GBP

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : EURO STOXX HEDGED GBP exprimé en GBP, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance.

La performance de l'action pourra être impactée par les coûts éventuels de ouverture contre le risque de change.

## **INDICATEUR DE RÉFÉRENCE**

Action PC EUR, Action PD EUR, Action RC EUR, Action RD EUR, Action UC EUR

Eurostoxx

L'indice Eurostoxx, exprimé en Euro est constitué des plus grandes sociétés cotées de la zone Euro, pondérées en fonction de la capitalisation boursière.

Les données sont disponibles sur : [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)

Code Bloomberg : SXXT Index

### Action UC H-GBP

Eurostoxx Hedged GBP

L'indice Eurostoxx Hedged GBP, couvert contre le risque de change avec comme devise de référence le GBP est constitué des plus grandes sociétés cotées de la zone Euro, pondérées en fonction de la capitalisation boursière.

Les données sont disponibles sur : [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)

Code Bloomberg : SXXT Index

### Action RC H-USD, Action UC H-USD

Eurostoxx Hedged USD

L'indice Eurostoxx Hedged USD, couvert contre le risque de change avec comme devise de référence le USD est constitué des plus grandes sociétés cotées de la zone Euro, pondérées en fonction de la capitalisation boursière.

Les données sont disponibles sur : [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)

Code Bloomberg : SXXT Index

### Action RC H-CHF, Action UC H-CHF

Eurostoxx Hedged CHF

L'indice Eurostoxx Hedged CHF, couvert contre le risque de change avec comme devise de référence le CHF est constitué des plus grandes sociétés cotées de la zone Euro, pondérées en fonction de la capitalisation boursière.

Les données sont disponibles sur : [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)

Code Bloomberg : SXXT Index

## **STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT**

### **I. Stratégies utilisées**

La Sicav sera investie et exposée à hauteur de 90% en actions de la zone euro.

Pour mener à bien sa politique d'investissement, le gestionnaire a choisi un positionnement de type « best in class ».

Ce choix consiste à sélectionner des entreprises qui présentent selon son analyse les meilleures mesures extra-financières relatives au sein de leur secteur, notamment en matière de gestion des ressources humaines et de respect de l'environnement, ainsi qu'un niveau de rentabilité économique élevé.

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Dans le cadre de la construction du portefeuille et de l'appréciation des critères extra financiers, l'équipe de gestion s'appuie sur sa propre analyse interne des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) ainsi que sur les services de notre partenaire ESG.

Les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne fondée sur une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...). Elle prend en compte les principales incidences des entreprises en matière de durabilité ou Principal Adverse Impacts (émissions carbone, consommation d'énergie, consommation d'eau, production de déchets) et les risques susceptibles d'affecter leur propre durabilité ou Sustainability Risks (risques réglementaires et physiques, risque de réputation grâce, entre autres facteurs, au suivi des controverses).

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont publiées dans les reportings périodiques SFDR de l'OPC présents sur le site Internet de la société de gestion.

Des informations complémentaires figurent également dans le code de transparence de la société de gestion consultable sur le site [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

Le processus de sélection de valeurs se décompose en deux étapes distinctes, concomitantes et nécessaires :

#### **A) Le filtre de notation extra financier :**

La Sicav est gérée conformément aux principes du label ISR définis par le Ministère de l'Economie et des Finances français. La prise en compte de critères ESG influence l'analyse des sociétés en portefeuille, la sélection des titres et leur pondération.

Afin qu'une valeur soit admissible dans le portefeuille de la Sicav, elle doit respecter 3 conditions.

Pour les conditions 1 et 2, nous recourons à cinq grands domaines (environnementaux et sociaux) définis en partenariat avec notre partenaire ESG. La notation de notre partenaire ESG de chaque domaine est effectuée sur une échelle comportant cinq niveaux de --, entreprises non concernées à ++, entreprises pionnières (voir ci-dessous : système de notation relative de notre partenaire ESG).

Pour la condition 3, nous utilisons notre propre notation de la gouvernance d'entreprise. Cette notation est directement intégrée au processus général de sélection de valeurs.

#### **Condition 1 : avoir une note au moins égale à « = » en Ressources Humaines**

La performance financière d'une entreprise peut être affectée par la négligence du capital humain. La qualité des conditions générales de travail, l'amélioration continue des relations sociales et la valorisation des emplois et des compétences sont les principaux points étudiés.

#### **Condition 2 : avoir une note moyenne pondérée au moins égale à « = »**

Lazard Frères Gestion impose une pondération propre à chacun des cinq domaines de l'analyse extra-financière qu'elle a retenus, en fonction de leur importance :

- Ressources humaines (40 %) : Gestion du capital humain des entreprises : formation, sécurité, mesures de reclassement lors des plans de licenciements, politique de rémunérations.
- Environnement (30 %) : Gestion de l'impact des activités, produits ou services de l'entreprise sur l'environnement et le climat. Niveau d'information disponible pour ce critère.
- Relations clients-fournisseurs (10 %) : Gestion des fournisseurs, et identification du bon respect de certaines pratiques par ces derniers (interdiction du travail des enfants...).
- Droits humains (10 %) : Prévention des risques notamment de discrimination.
- Engagement sociétal (10 %) : Intégration de l'entreprise dans son environnement civil. Participation au développement en général et à celui de certaines activités en particulier, aide à l'éducation dans une zone donnée par exemple.

#### **Condition 3 : avoir une note gouvernance interne supérieure à 2 sur 5**

L'entreprise doit être dotée d'une gouvernance qui permet, selon la société de gestion, de garantir un traitement juste des actionnaires minoritaires et prévenir les conflits d'intérêts.

La part des émetteurs couverte par une analyse ESG dans le portefeuille doit être au minimum de 90%, à l'exclusion des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires (qui sont alors plafonnés à 10% de l'actif total).

Les analystes-gestionnaires s'assurent du maintien d'un taux d'exclusion supérieur ou égal à 20% des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement de l'OPC. Par souci d'intégrité et d'objectivité, les notes utilisées pour appliquer ce taux d'exclusion sont réalisées par une agence de notation externe.

L'univers d'investissement de la Sicav est composée d'environ 400 sociétés de grande capitalisation de la zone euro. 100% des actions de la Sicav font l'objet d'une notation interne et par notre partenaire ESG. Les éventuels autres actifs, comme le monétaire, ne sont pas notés.

### **Système de notation relative de notre partenaire ESG**

Le système de notation fournit par notre partenaire et utilisé par le gestionnaire pour les conditions 1 et 2 fonctionne de la façon suivante :

Un « score » absolu est calculé pour chacune des entreprises dans le portefeuille. Ce « score » est une moyenne pondérée, suivant l'importance que le gestionnaire accorde à chacun des domaines étudiés (Ressources Humaines, Droits Humains, Environnement, Relations Clients-Fournisseurs, Engagement Sociétal). Il est comparé à celui des autres entreprises du même secteur.

Pour chacun des domaines, une entreprise aura un score relatif par rapport à son secteur (de 0 à 100). Le rating final (de -- à ++) d'une entreprise dépend de la distribution normale des « scores » au sein de son propre secteur d'activité. C'est-à-dire que si une entreprise se situe au-dessus de la médiane du secteur (+ ou - 20%), elle sera notée de façon positive (+), ou très positive (++) , si elle se trouve dans les 5% des entreprises les mieux notées). En revanche, si l'entreprise se situe en-dessous de la médiane du secteur (+ ou -20%), elle sera notée de façon négative (-) ou très négative (--), si elle est dans les 5% des entreprises les moins bien notées).

[++] : 5% des entreprises les mieux notées au-dessus de la médiane du secteur  
[+] : 25% des entreprises notées au-dessus de la médiane du secteur  
[=] : 40% des entreprises se situant dans la moyenne du secteur (+ ou - 20%)  
[-] : 25% des entreprises les notées en-dessous de la médiane du secteur  
[--] : 5% des entreprises les moins biens notées en dessous de la médiane du secteur

Une note est réputée positive si elle est supérieure ou égale à la médiane du secteur (+ ou - 20%).

Lors d'une dégradation de notation pour une valeur donnée, le gestionnaire est immédiatement informé de ce changement par l'agence de notation sélectionnée. Si les conditions extra-financières ainsi que le filtre financier (voir ci-dessous) sont toujours respectées, alors la valeur peut rester en portefeuille. Si tel n'est pas le cas, la valeur est retirée du portefeuille dans un délai de 20 jours ouvrés.

### **La gouvernance d'entreprise**

La gouvernance d'entreprise est un critère majeur dans le processus de sélection de titres du gestionnaire. Son étude est systématique et doit satisfaire les exigences de la société de gestion, notamment celle de prémunir l'entreprise concernée de tout conflit d'intérêt en son sein.

Le gestionnaire identifie tous les éléments qui pourraient impacter la stratégie long terme de l'entreprise, son potentiel de création de valeur ainsi que les intérêts fondamentaux des actionnaires minoritaires. C'est la raison pour laquelle le gérant scrute en détail les politiques de rémunération des dirigeants et des administrateurs afin que celles-ci ne puissent pas introduire de biais dans les décisions d'investissement, d'allocation du capital ou de gestion opérationnelle quotidienne de l'entreprise. La rémunération des dirigeants doit être indexée sur des objectifs moyen/long terme de rentabilité pour l'entreprise ; elle ne doit pas l'être sur des critères de taille, ou de croissance sans tenir compte de la rentabilité. La politique d'allocation du capital doit elle aussi profiter à l'entreprise et à ses actionnaires minoritaires. Elle ne doit pas profiter à un seul actionnaire principal. En aucun cas il ne doit y avoir de conflits d'intérêts entre les dirigeants, les administrateurs, le ou les éventuel(s) actionnaire(s) principaux et les actionnaires minoritaires.

De façon non exhaustive, la société de gestion s'attache tout particulièrement à étudier les politiques de rémunération, les argumentations et les critères qui les définissent, des dirigeants et administrateurs, les conventions réglementées, la lisibilité et la transparence des états financiers ainsi que l'indépendance des organes de contrôle. À titre d'exemple, des états financiers opaques et/ou des rémunérations de dirigeants privilégiant le court terme entraîneraient l'exclusion de la valeur concernée.

## **B) Le filtre financier :**

Le choix des valeurs repose sur une analyse financière qui met l'accent sur 3 éléments essentiels : la rentabilité, la croissance et l'évaluation.

- La rentabilité économique est la capacité d'une entreprise à créer de la valeur sur le long terme. Elle est mesurée par le retour sur capitaux employés (immobilisations corporelles et incorporelles, goodwill, besoin en fond de roulement).
- La croissance est la capacité d'une entreprise à faire croître ses capitaux employés tout en conservant un niveau de rentabilité au moins égal à ce qu'il a été historiquement.
- L'évaluation est une approche multicritères (multiples historiques, DCF, multiples comparables) : nous sommes très exigeants et disciplinés sur l'évaluation. Nous considérons que cela est indispensable pour que la performance économique se transforme en performance boursière.

Le portefeuille de la Sicav est investi et/ou exposé à hauteur de 90% minimum de l'actif net en actions négociées sur les marchés de la zone euro.

### Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie"

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%.

## **2. Actifs hors dérivés**

### **Actions :**

90% minimum de l'actif net en actions négociées sur les marchés de la zone euro.

### **Titres de créance et instruments :**

Titres de créances négociables français et étrangers (principalement des Bons du Trésor français et des BTAN) à hauteur de 10% maximum de l'actif net. Ces titres peuvent être de tout rang, de toute forme et de toutes devises. La répartition privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités. Aucun critère de qualité de signature minimale n'est retenu. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation mais procède à sa propre analyse afin d'évaluer la qualité de crédit des titres entrant dans le portefeuille.

### **OPC :**

Dans la limite de 10% maximum de l'actif net, des OPCVM français ou étrangers et/ou des FIA français ou établis dans l'UE respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Comofi, et/ou des Fonds d'investissement étrangers respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Comofi, si ces Fonds investissent eux-mêmes moins de 10 % de leur actif dans d'autres OPC. Tous les OPC peuvent être gérés par Lazard Frères Gestion SAS.

### 3. Instruments dérivés

- Nature des marchés d'intervention :

- réglementés
- organisés
- de gré à gré

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- actions
- taux
- change
- crédit
- autres risques

- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitée à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture
- exposition
- arbitrage
- autre nature

- Nature des instruments utilisés :

#### futures :

- sur actions et indices actions
- sur taux
- de change
- autres

#### options :

- sur actions et indices actions
- sur taux
- de change
- autres

#### swaps :

- swaps d'actions
- swaps de taux
- swaps de change
- swap de performance
- change à terme
- dérivés de crédit
- autre nature

- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- couverture partielle ou générale du portefeuille, de certains risques, titres
- reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs
- augmentation de l'exposition au marché
- maximum autorisé et recherché
- autre stratégie

### 4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

### 5. Dépôts

Les opérations de dépôts peuvent être utilisées dans la gestion de l'OPC dans la limite de 10% de son actif.

### 6. Emprunts d'espèces

L'OPC peut faire appel aux emprunts d'espèces dans son fonctionnement dans la limite de 10% de son actif net pour répondre à un besoin ponctuel de liquidités.

### 7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Néant.

## 8. Information sur les garanties financières

Dans le cadre d'opérations sur dérivés négociés de gré à gré, et conformément à la position AMF 2013-06, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables. L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe. Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres.

### PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

#### ▪ Risque de perte en capital

L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

#### ▪ Risque lié à la gestion discrétionnaire

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés. La performance de l'OPC dépend à la fois de la sélection des titres et OPC choisis par le gérant et à la fois de l'allocation opérée par ce dernier. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les valeurs les plus performantes et que l'allocation faite ne soit pas optimale.

#### ▪ Risque action

La variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPC. En période de baisse du marché actions, la valeur liquidative de l'OPC peut baisser.

#### ▪ Risque lié à la capitalisation

Sur les valeurs de petites et moyennes capitalisations le volume des titres traités en bourse est réduit, les mouvements de marchés peuvent donc être plus marqués que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut baisser rapidement et fortement.

#### ▪ Risque de liquidité

Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur les marchés, ne puisse absorber les volumes de transactions. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix ou de délais auxquelles l'OPC peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

#### ▪ Risque lié aux instruments financiers dérivés

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPC d'instruments financiers à terme (dérivés). L'utilisation de ces contrats financiers peut induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante que celle des marchés ou des sous-jacents sur lesquels l'OPC est investi.

#### ▪ Risque de change

L'OPC peut investir dans des titres et OPC eux-mêmes autorisés à acquérir des valeurs libellées dans des devises autres que la devise de référence. La valeur de ces actifs peut baisser si les taux de change varient, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Dans le cas de parts (ou actions) hedgées libellées dans une devise autre que la devise de référence, le risque de change est résiduel du fait de la couverture systématique, entraînant potentiellement un écart de performance entre les différentes parts (ou actions).

#### ▪ Risque de durabilité

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

#### ▪ **Risque lié aux investissements ESG et limites méthodologiques**

Les critères extra-financiers peuvent être intégrés au processus d'investissement à l'aide de données fournies par des prestataires externes ou directement reportées par nos analystes, notamment dans notre grille d'analyse propriétaire ESG. Les données peuvent être incomplètes ou inexactes étant donné l'absence de normes internationales ou de vérification systématique par des tiers externes. Il peut être difficile de comparer des données car les émetteurs ne publient pas obligatoirement les mêmes indicateurs. L'indisponibilité des données peut également contraindre la gestion à ne pas intégrer un émetteur au sein du portefeuille. Par conséquent, la société de gestion peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons extrafinancières quelles que soient les opportunités de marché.

#### ▪ **Risque de taux**

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts. Ce risque est mesuré par la sensibilité. A titre d'exemple le prix d'une obligation tend à évoluer dans le sens inverse des taux d'intérêt. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser.

### **GARANTIE OU PROTECTION**

Néant.

### **SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE**

Tous souscripteurs recherchant une exposition au risque actions.

Il est fortement recommandé aux souscripteurs de diversifier suffisamment leurs investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPC.

#### **Information relative aux investisseurs russes et biélorusses**

Compte tenu des dispositions du règlement UE n° 833/2014 modifié par le règlement UE n° 2022/328 et du règlement CE n° 765/2006 modifié par le règlement (UE) n°2022/398, la souscription de parts ou actions de cet OPC est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie. Cette interdiction ne s'applique pas aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union européenne. Cette interdiction restera effective aussi longtemps que la Réglementation sera en vigueur.

#### **Informations relatives aux investisseurs américains :**

L'OPC n'est pas enregistré en tant que véhicule d'investissement aux Etats-Unis et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act de 1933 et, ainsi, elles ne peuvent pas être proposées ou vendues aux Etats-Unis à des Restricted Persons, telles que définies ci-après.

Les Restricted Persons correspondent à (i) toute personne ou entité située sur le territoire des Etats-Unis (y compris les résidents américains), (ii) toute société ou toute autre entité relevant de la législation des Etats-Unis ou de l'un de ses Etats, (iii) tout personnel militaire des Etats-Unis ou tout personnel lié à un département ou une agence du gouvernement américain situé en dehors du territoire des Etats-Unis, ou (iv) toute autre personne qui serait considérée comme une U.S. Person au sens de la Regulation S issue du Securities Act de 1933, tel que modifié.

#### **FATCA :**

En application des dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA ») applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, dès lors que l'OPC investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les capitaux et revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%. Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine (« Internal Revenue Service »).

L'OPC, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPC dépend de la situation personnelle de l'investisseur.

Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de sa capacité à prendre des risques, ou, au contraire, à privilégier un investissement prudent.

Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Le conseil d'administration de la Sicav **LAZARD EQUITY SRI** (Code ISIN : FR0000003998) en date du 24 novembre 2021 a décidé de transformer le Fonds Lazard Actions Euro en Fonds nourricier de l'action "PD EUR" de la Sicav LAZARD EQUITY SRI.

➤ **Date d'effet : 08/10/2021.**

Il a été décidé pour la SICAV **LAZARD EQUITY SRI** (Code ISIN : FR0000003998) :

- Insertion d'une information relative aux investisseurs russes et biélorusses ;
- Règlement / Statuts : Suppression de la mention optionnelle relative au plafonnement des rachats (« Gates »).

➤ **Date d'effet : 16/06/2022.**

Il a été décidé pour la SICAV **LAZARD EQUITY SRI** (Code ISIN : FR0000003998) :

- Insertion d'une « information benchmark » dans le DICI ;
- Ajout du risque lié aux investissements ESG et limites méthodologiques ;
- Modification rédactionnelle de la politique de gestion ISR.

➤ **Date d'effet : 17/08/2022.**

## Section sur le gouvernement d'entreprise (RGE)

### I. Liste des mandats

Noms des Administrateurs	Nombre de mandats	Liste des mandats et fonctions
M. Bernard Devy	1	- Président du Conseil d'Administration de la Sicav Lazard Equity SRI
M. Axel Laroza Gérant de Lazard Frères Gestion SAS	3	- Président du Conseil d'Administration de la Sicav Lazard Actifs Réels - Directeur Général Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI - Directeur Général Délégué Administrateur de la Sicav Lazard Alpha Europe
M. François de Saint-Pierre Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS	5	- Président du Conseil d'Administration de la Sicav Objectif Monde Sicav - Président Directeur Général de la Sicav Objectif Gestion Mondiale - Administrateur dans les Sicav : . Lazard Small Caps Euro SRI . Lazard Equity SRI . T3SO
M. Jean-Pierre Thomas	1	- Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI
M. Jean-Jacques de Gournay Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS	5	- Président Directeur Général de la Sicav Norden Family - Administrateur dans les Sicav : . Lazard Small Caps Euro SRI . Lazard Equity SRI . Lazard Funds (Sicav à compartiments) . Lazard Convertible Global
M. Régis Bégué Associé- Gérant de Lazard Frères Gestion SAS	3	- Président Directeur Général des Sicav : . Lazard Alpha Europe . Lazard Alpha Euro SRI - Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI
Mme Monica Nescaut Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS	5	- Administrateur dans les Sicav : . Norden SRI . Lazard Small Caps Euro SRI . Lazard Funds (Sicav à compartiments) . Lazard Equity SRI . Lazard Convertible Global
Mme Fabienne de La Serre Gérant de Lazard Frères Gestion SAS	4	- Administrateur des Sicav : . Mahe . Adélaïde . Lazard Equity SRI - Directeur Général Administrateur de la Sicav Guilactions

<p>M. Paul Castello  <i>Associé-Gérant de  Lazard Frères Gestion SAS</i></p>	<p>5</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur des Sicav : <ul style="list-style-type: none"> <li>. Lazard Euro Short Duration SRI</li> <li>. Lazard Equity SRI</li> <li>. Norden Small</li> <li>. Lazard Funds (<i>Sicav à compartiments</i>)</li> </ul> </li> <li>- Directeur général Administrateur de la Sicav Lazard Convertible Global</li> </ul>
--	----------	--

II. Jetons de Présence

<b>Membres du Conseil d'Administration</b>	<b>Montant des jetons de présence versé par la Sicav</b>
M. Bernard Devy	€ 8.764
M. Axel Laroza <i>Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	0
M. François de Saint-Pierre <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	0
UGRR	€ 2.286
OCIRP	€ 2.286
AUDIENS Santé Prévoyance	€ 2.286
IRP AUTO Prévoyance-Santé	€ 2.286
C.F.D.T.	€ 2.286
M. Jean-Pierre Thomas	€ 2.286
M. Jean-Jacques de Gournay, <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	0
M. Régis Bégué <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	0
Mme Monica Nescout <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	0
Mme Fabienne de La Serre <i>Gérant de Lazard Frères Gestion</i>	0
M. Paul Castello <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	0
M. Michel Piermay	Montant global des censeurs : € 7.500
M.Paul-Henri de La Porte du Theil	

III. Conventions visées à l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

IV. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

V. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

### 3. RAPPORT DE GESTION

#### PERFORMANCE

- ❖ La performance de la part PC (FR0000003998) sur la période est de -13,42%.
- ❖ La performance de la part UC (FR0013204179) sur la période est de -13,06%.
- ❖ La performance de la part RC (FR0013204187) sur la période est de -14,21%.
- ❖ La performance de la part PD (FR0010990606) sur la période est de -13,42%.
- ❖ La performance de la part RD (FR0013318730) sur la période est de -14,49%.

La performance de l'indice sur la période est de -17,64%.

#### ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

##### Economie

L'horizon s'est assombri sur les derniers mois. La guerre en Ukraine et ses conséquences sur les matières premières constituent un choc majeur qui intervient dans un monde où la question de l'inflation est passée au premier plan. Initialement vue comme la conséquence temporaire d'une reprise économique exceptionnelle du fait de la réouverture des économies post confinements et grâce aux importantes mesures de soutien, l'inflation est plus forte qu'attendu et semble devenir plus pérenne. Ceci a amené un net changement de discours de la part des banques centrales qui font de la lutte contre l'inflation une priorité.

L'inflation s'est nettement renforcée, un peu partout dans le monde, au-delà de l'augmentation des prix des matières premières et des biens affectés par les problèmes d'offre et par la pandémie. Parallèlement, les taux de chômage ont fortement baissé et des pénuries de main d'œuvre se sont fait le jour, exerçant des pressions haussières sur les salaires, en particulier aux Etats-Unis, faisant craindre la mise en place d'une boucle prix-salaires.

Ce contexte de forte inflation a amené les banques centrales à durcir leur politique monétaire. L'invasion de l'Ukraine par la Russie perturbe grandement l'économie mondiale, et particulièrement la zone euro où la diminution des flux de gaz russe à l'été 2022 a entraîné une forte hausse des prix de l'énergie, augmentant le risque d'une récession à court terme.

Aux Etats-Unis, le PIB était en hausse de +1,8% sur un an au T2 2022 et de +3,5% par rapport à son niveau du T4 2019. 5,7 millions d'emplois ont été créés au cours des douze derniers mois, portant l'emploi total à 153,0 millions, contre 152,5 millions avant la crise sanitaire. Le taux de chômage a baissé de 4,7% à 3,5% et le ratio du nombre d'offres d'emplois par demandeur d'emploi a augmenté de 1,5 à 1,8. Le salaire horaire a augmenté de +5,8% sur un an. L'inflation sur un an a accéléré de +5,4% à +8,3% et de +4,0% à +6,3% hors énergie et alimentation. En novembre, le Congrès américain a adopté un plan d'investissement en infrastructures de 1200 Mds USD.

La Fed a augmenté son taux directeur de 300 points de base pour le porter dans la fourchette de 3,00-3,25%, en cinq mouvements : +25 points de base en mars, +50 points de base en mai, +75 points de base en juin, +75 points de base en juillet et +75 points de base en septembre. En novembre 2021, la Fed a annoncé qu'elle ralentirait ses achats d'actifs à hauteur de -15 Mds USD par mois. Ce rythme a été doublé en décembre. En mai, la Fed a annoncé le début de la réduction de son bilan à partir de juin, au rythme maximum de -47,5 Mds USD par mois puis de -95 Mds USD à partir de septembre.

Dans la zone euro, le PIB était en hausse de +4,1% sur un an au T2 2022 et de +1,8% par rapport à son niveau du T4 2019. Dans les quatre principales économies, le PIB a augmenté de +1,7% sur un an en Allemagne, de +4,2% en France, de +5,0% en Italie et de +6,8% en Espagne. Le taux de chômage dans la zone euro a baissé de 8,1% à 6,6%. L'inflation sur un an a accéléré de +3,4% à +10,0% et de +1,9% à +4,8% hors énergie et alimentation. Face au choc énergétique, les gouvernements européens ont multiplié les mesures de soutien, pour un montant estimé de 280 Mds EUR.

En Allemagne, Olaf Scholz a été élu chancelier le 8 décembre 2021. Un gouvernement de coalition composé du Parti social-démocrate, des Verts et des libéraux a été formé. En France, Emmanuel Macron a été réélu président le 24 avril 2022. Les élections législatives ont débouché sur une majorité relative du parti présidentiel à l'Assemblée nationale. En Italie, la coalition de droite a remporté une nette victoire aux élections législatives du 25 septembre 2022. Le parti d'extrême droite des Frères d'Italie, emmené par Giorgia Meloni, a réalisé le meilleur score avec plus d'un quart des voix.

La BCE a augmenté ses taux d'intérêt de 125 points de base en deux mouvements : +50 points de base en juillet et +75 points de base en septembre. Le taux de dépôt est passé de -0,50% à 0,75%, le taux de refinancement de 0% à 1,25% et la facilité marginale de prêts de 0,25% à 1,50%. En décembre 2021, la BCE a annoncé qu'elle ralentirait ses achats d'actifs au premier trimestre 2022 et que le programme « Pandemic Emergency Purchase Programme » (PEPP) se terminerait en mars 2022. En mars, la BCE a annoncé la fin du programme PEPP et une réduction du montant des achats effectués dans le cadre du programme « Asset Purchase Programme » (APP), tout en indiquant que le programme APP pourrait se terminer au troisième trimestre 2022. En juin 2022, la BCE a annoncé la fin du programme APP et pré-annoncé une hausse des taux pour juillet. En juillet, la BCE a approuvé la création d'un nouveau dispositif (« Transmission Protection Mechanism ») qui pourrait être activé en cas d'emballlement des marges de crédit, sous conditions.

En Chine, le PIB était en hausse de +0,4% sur un an au T2 2022 et de 2,6% en rythme trimestriel, dans un contexte de poursuite de la politique du zéro Covid et de ralentissement du marché de l'immobilier. Le taux de chômage urbain a augmenté de 4,9% à 5,3%. L'inflation sur un an est passée de +0,7% à +2,5% et de +1,2% à +0,9% hors énergie et alimentation. La banque centrale chinoise a baissé ses taux directeurs de 10 points de base, portant le taux de refinancement à 1 an à 2,75%. Le coefficient de réserves obligatoires pour les plus grandes banques a été abaissé de 75 points de base à 11,25%. En mars, le gouvernement a annoncé viser une croissance du PIB « d'environ 5,5% » en 2022. En avril, Xi Jinping a appelé à déployer tous les efforts possibles pour renforcer la construction d'infrastructures.

## **Marchés**

Les marchés d'actions ont fortement baissé au cours des douze derniers mois : -16,8% pour le S&P 500 en dollar, -19,6% pour l'Euro Stoxx en euro, -9,6% pour le Topix en yen et -30,1% pour l'indice MSCI des actions émergentes en dollar.

Au quatrième trimestre, les actions ont bénéficié des bonnes surprises sur les publications de résultats d'entreprises et des nouvelles rassurantes concernant le variant omicron.

L'environnement s'est compliqué au premier trimestre avec la perspective d'un resserrement monétaire plus important par les banques centrales, le déclenchement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine et la flambée des cours des matières premières, causant une forte baisse.

La baisse s'est amplifiée au deuxième trimestre, le durcissement des politiques monétaires par les banques centrales, les confinements en Chine et la diminution des arrivées de gaz russe en Europe alimentant les craintes de récession.

Les marchés actions ont ensuite enregistré une forte hausse au début du troisième trimestre, soutenus par l'idée que le cycle de resserrement monétaire des banques centrales approchait de son terme. Cette idée a finalement été battue en brèche par les discours des banquiers centraux à leur réunion annuelle à Jackson Hole, indiquant qu'une poursuite des hausses de taux était nécessaire pour juguler l'inflation. Cela a renforcé les craintes de récession et fait rechuter les marchés actions.

Le contexte d'inflation très élevée et l'adoption par les banques centrales de mesures ou de discours plus restrictifs ont entraîné une forte tension des taux souverains. Le taux à 10 ans du Trésor américain est passé de 1,49% à 3,83%, avec un point bas à 1,34% le 3 décembre 2021. Le taux à 10 ans de l'Etat allemand est passé de -0,20% à 2,11% avec un point bas le 6 décembre 2021 à -0,39%.

Les marges de crédit des émetteurs privés européens se sont écartées sur les compartiments investment grade et high yield. D'après les indices ICE Bank of America, les premières sont passées de 85 à 210 points de base et les secondes de 304 à 625 points de base.

Sur le marché des changes, l'euro s'est déprécié de 15,4% contre le dollar et de 10,3% contre le franc suisse. Il s'est apprécié de 10,1% contre yen et de 2,1% contre la livre sterling. Les devises émergentes se sont en moyenne dépréciées de 12,3% contre le dollar, d'après l'indice de JPMorgan.

L'indice S&P GSCI du prix des matières premières a augmenté de 9,0% sur les douze derniers mois. Le prix du baril de Brent est passé de 79 dollars à 86 dollars avec un pic à 134 dollars début août.

## POLITIQUE DE GESTION

*Lors du dernier trimestre 2021, Lazard Equity SRI a reculé de 9,81% contre une baisse de 14,90% pour l'Eurostoxx dividendes nets réinvestis (en euro).*

En octobre, les marchés actions ont repris le chemin de la hausse sur fonds de nouvelle détente des taux d'intérêt et de stabilisation des prix de l'énergie en Europe, malgré la poursuite de la hausse du pétrole et la confirmation des risques inflationnistes. Les indices mondiaux volent de record en record et avec une hausse de +4,19%, l'Eurostoxx n'échappe pas à la règle, portant sa performance depuis le début de l'année à +20,79%, essentiellement entraîné par les valeurs de croissance. Le fonds (Part C) navigue correctement dans ces eaux agitées mais ne parvient pas à surperformer ; il ne progresse que de 3,71% en octobre. Il est pénalisé par l'absence des utilities et la sélection en biens de consommation tandis qu'il bénéficie de la banque, la santé et les services financiers. Plus spécifiquement sur le mois, Alstom poursuit sa baisse ainsi qu'Unilever tandis que Deutsche Telekom et Publicis reculent également sans nouvelle. En revanche, STMicroelectronics, Essilor-Luxottica et Aperam surprennent positivement sur leur publication et surperforment sur le mois, de même que Merck KGaA qui n'a pourtant pas encore affiché ses résultats.

Le mois de novembre a été marqué par deux inquiétudes simultanées : d'une part, les statistiques européennes et américaines confirment l'accélération de l'inflation, rendant de plus en plus probable une réaction des banques centrales, d'autant plus violente qu'elle est tardive, et de l'autre, le Covid s'est réinvité sur le devant de la scène.

Alors que le début de mois était marqué par de nouvelles mesures restrictives, allant jusqu'au confinement que l'on attendait plus en Europe, un nouveau variant nommé Omicron a donné libre cours à toutes les projections les plus pessimistes sur le plan épidémique. Dans ce contexte, le marché a nettement reculé, de 3,21%. Le fonds (Part C) sous-performe de 85 bp, du fait de son exposition à la banque, aux ressources de base ainsi qu'à l'absence de utilities et la faible exposition au luxe. Aperam baisse sur sa publication, de même que Santander, Stellantis, SAP et Imerys. Merck et Alstom surperforment en revanche, de même que Bureau Veritas, Air Liquide et Orange.

Le mois de décembre a vu se conforter de jour en jour l'hypothèse que le variant Omicron du Covid-19 était à la fois beaucoup plus contagieux que tous ses prédécesseurs mais aussi beaucoup plus bénin. D'aucuns se sont même avancés à annoncer la fin de la pandémie par immunisation collective. Malgré certains retours à des mesures de confinement, comme en Autriche ou au Pays-Bas, c'est ce scénario qui s'est progressivement imposé dans les esprits, entraînant une rotation sectorielle à la faveur des cycliques qui accompagnait la hausse des rendements obligataires américains et européens. Même la crise européenne de l'énergie, avec une envolée sans précédent des prix du gaz et de l'électricité, est presque passée inaperçue, le marché étant résolument tourné vers les bonnes nouvelles. L'Eurostoxx progresse de 4,93% et le fonds (Part PC) surperforme notablement, à +6,13%. Le portefeuille souffre de la baisse d'Alstom, Amundi, notamment, mais bénéficie d'une bonne sélection en biens de consommation, technologie, automobiles et dans la banque, ainsi que des hausses de BNP Paribas, Carrefour, Saint-Gobain, Aperam, SAP et Munich Re.

*Lors du premier trimestre 2021, Lazard Equity SRI a progressé de 5,60% contre une hausse de 5,81% pour l'Eurostoxx dividendes nets réinvestis (en euro).*

Le mois de janvier 2022 restera probablement dans l'Histoire comme un point de retournement pour les marchés obligataires, un changement de paradigme des banques centrales. Bien avant que la Fed confirme son biais haussier des taux le 26 janvier, le dix ans américain avait commencé à monter sérieusement. Sur le mois de janvier, le rendement du T-bond passe de 1,51% à 1,77%, entraînant à sa suite les taux longs européens, malgré les dénégations de la BCE. Le dernier jour du mois, le dix ans allemand passe en territoire positif. Le début 2022 est aussi marqué par une accalmie sur le front des prix du gaz en Europe, mais par une accélération du prix du baril de pétrole qui passe de \$77 à \$89. Le marché actions connaît quant à lui une rotation thématique à la défaveur des valeurs de croissance, sans précédent dans son ampleur et sa rapidité, même si elle s'érode un peu en toute fin de mois. Le fonds quant à lui, surperforme très notablement, et ne baisse que de 0,17% (Part C) là où l'indice baisse de 3,74%, soit 357 points de base de mieux. Il souffre des baisses de Bureau Veritas, SAP, Merck KGaA, Essilor et UCB, mais bénéficie de son exposition aux matériaux de construction, assurance et biens industriels. Imerys, Société Générale, Allianz, Carrefour, Munich Re et BMW sont les meilleurs contributeurs sur le mois.

Malgré les tensions en Ukraine qui commençaient à se faire sentir, le début de mois de février ressemblait à celui de l'année avec une intense rotation thématique, portée par la poursuite des tensions sur les taux longs des deux côtés de l'Atlantique. Le commencement des opérations militaires et des sanctions internationales qui se sont ensuivies ont mis un brutal coup d'arrêt à ce mouvement. Non seulement, le marché a fortement reculé, pour terminer le mois en baisse de 5,18%, mais le comportement s'est aussi totalement inversé par rapport aux premières semaines de 2021, les valeurs cycliques et bancaires étant particulièrement attaquées tandis que les valeurs de croissance tiraient mieux leur épingle du jeu. Le fonds, quant à lui, sous-performe et baisse de 6,02% sur le mois (Part C). Il pâtit de la baisse de certaines

valeurs dont l'exposition russe, pourtant faible, inquiète les marchés comme Alstom et Société Générale. Il bénéficie en revanche d'une bonne sélection dans la distribution, avec Carrefour notamment, dans la santé, grâce à UCB, la chimie avec Air Liquide.

Tandis que dans les derniers jours de février, les taux longs avaient fortement baissé par crainte d'un ralentissement économique lié aux événements en Ukraine, le mois de mars aura été marqué par une remontée fulgurante et pour ainsi dire historique des rendements obligataires, provoquée par le renforcement des signaux inflationnistes. Le T-Bond 10 ans passe de 1,8% à 2,3%, le Bund de 0% à 0,55%. Le pétrole connaît un choc violent, s'approchant brièvement des 140 dollars avant de retomber à 105. Le gaz et l'électricité en Europe bondissent eux aussi à des niveaux inédits mais redescendent brutalement également. Les marchés actions, quant à eux, résistent aux mauvaises nouvelles, mais adoptent un comportement particulièrement défensif. L'Eurostoxx recule de 0,23% tandis que le fonds progresse très légèrement de 0,04% (part C). Il est pénalisé par sa surexposition au secteur de l'automobile et par sa sous-exposition à celui de la chimie. L'absence de utilities et de distributeurs spécialisés joue favorablement. Aperam, Intesa, BMW et Stellantis contribuent négativement, tandis que Carrefour, UCB, Axa et Allianz surperforment.

*Lors du second trimestre 2022, Lazard Equity SRI a reculé de 9,28% contre une baisse de 10,55% pour l'Eurostoxx dividendes nets réinvestis (en euro).*

En avril, les prix des matières premières énergétiques et agricoles se sont stabilisées à des niveaux élevés mais ont cessé de monter. Cela n'a pas empêché l'inflation de continuer d'accélérer, parfois de manière spectaculaire dans certains pays. Les banques centrales ont continué de raffermir leur discours, tandis que la poursuite de la politique zéro-covid en Chine continue de perturber les chaînes d'approvisionnement, stimulant encore l'environnement inflationniste, en même temps qu'elle fait craindre un ralentissement durable de l'Empire du Milieu. Le T-Bond et le Bund clôturent le mois à des niveaux de rendements les plus élevés de ces trois dernières années, 2,93% et 0,93%. Le dollar se raffermi très fortement, de 1,12 à 1,06 EUR. Globalement, les premières publications trimestrielles des entreprises sont très bonnes en Europe. Le fonds bénéficie de l'ensemble de cet environnement en relatif et avec un recul de 0,68% (Part C), il surperforme le marché de 103 points de base. Il souffre de l'absence des utilities et de la sous-exposition à l'agroalimentaire mais bénéficie de l'exposition à la santé, aux matériaux et biens industriels. Individuellement, Intesa, Stellantis et Merck Kgaa mais aussi les absences de Danone et Iberdrola contribuent négativement, tandis que Sanofi, Akzo Nobel, Deutsche Telekom et Bureau Veritas surperforment.

Au mois de mai, tandis que les taux continuaient de se tendre rapidement, la BCE a adopté un ton de plus en plus ferme, accélérant encore la tendance en Europe, plus qu'aux États-Unis. Tant et si bien que le dollar a stoppé sa hausse termine le mois à 1,07\$/€. Sur le front de l'énergie, les tensions sur les prix restent très fortes. S'il y a une accalmie toute relative sur le marché du gaz en Europe, force est de constater que le gaz américain, lui, a fini par décoller, de même que l'électricité européenne et le pétrole qui poursuivent leur hausse régulière et atteignent de nouveaux plus hauts annuels. Malgré cet environnement plutôt menaçant, accompagné de plusieurs « profit-warnings » retentissants aux États-Unis, le marché résiste et parvient à se hisser en territoire positif, à +0,41%. Le fonds, quant à lui, surperforme, à +0,84%. Pénalisé par la santé, les médias, les voyages et loisirs et les ressources de base, en particulier UCB, Publicis, Imerys et Essilor Luxottica et malgré la baisse de Carrefour, il bénéficie pleinement de l'automobile, des biens industriels et de la banque. Les plus gros contributeurs positifs sur le mois sont Alstom, Société Générale, BNP Paribas, BMW, Intesa Sanpaolo et Deutsche Telekom.

Le mois de juin a été caractérisé par deux phases de marché très différentes, et presque opposées. La première quinzaine a été marquée par une très forte tension sur les taux longs européens, sous l'effet des craintes d'inflation qui s'accéléraient. Le 10 ans français s'est approché des 2,40%, un niveau qui aurait presque été inimaginable il y a quelques mois encore, le Bund allemand atteignant lui 1,76%. Mais dans la deuxième partie du mois, avec les inquiétudes sur les pénuries de gaz à venir en Europe, ce sont les craintes de récession qui ont prédominé. Les taux longs ont alors très fortement rebaisés et l'Euro a lui-même fléchi jusqu'à 1,04\$. Les marchés actions reculent et malgré cette rotation soudaine, le fonds (Part C) réalise une performance quasiment en ligne avec celle du marché, à -9,42% contre un indice à -9,38%. Le portefeuille est pénalisé par son exposition aux ressources de base, particulièrement par Aperam et Imerys, et par sa forte sous-exposition à l'agroalimentaire. Il bénéficie en revanche des titres qui semblent offrir une bonne résistance à la conjoncture comme Deutsche Telekom, Deutsche Boerse, Munich Re, Orange ou encore EssilorLuxottica.

Lors du troisième trimestre 2022, Lazard Equity SRI a reculé de 3,72% contre une baisse de 4,43% pour l'Eurostoxx dividendes nets réinvestis (en euro).

Malgré la persistance de tensions géopolitiques, l'accentuation des craintes de rationnement énergétique en Europe et l'écartement du spread BTP-Bund, le marché actions rebondit en juillet. Certaines entreprises signalent des difficultés à faire face au niveau d'inflation actuel (Direct Line, Coverstro, Schindler, Volvo, SEB) ou aux perturbations logistiques (Stora Enso, Airbus, Chr. Hansen). Le marché s'interroge sur la capacité des banques centrales à tenir leurs politiques monétaires restrictives dans la durée. Les valeurs de croissance surperforment. Les financières et les télécoms sont délaissées. Dans le secteur des services aux collectivités, certains titres baissent fortement (Uniper, Fortum). A l'inverse, le retail, l'immobilier, les valeurs industrielles surperforment. Le fonds (Part C) sous performe en juillet. Il pâtit des secteurs télécom (DT, Orange) et financiers (Allianz, Munich Ré, Intesa, KBC, BNP Paribas). Il bénéficie en revanche des très bons parcours de Publicis, Sodexo, Imerys, STM, Rexel ou encore Aperam et Merck KgAA.

Après un mois de juillet quelque peu euphorique pour les actions, le marché a renoué en août avec la double angoisse des hausses de taux portées par l'inflation et des perspectives de ralentissement économique en Europe liées à la crise énergétique, le tout complété par une économie chinoise en dents de scie. La hausse effrénée du dollar, positive pour la majorité des entreprises européennes, inquiète par ailleurs : elle n'est pas sans impact sur l'inflation importée et met la BCE sous pression. Dans ce contexte, l'indice baisse de 5,02% sur le mois. Le fonds, quant à lui, surperforme, à -4,79% (Part C). Il souffre d'une sélection négative dans les ressources de base, avec Aperam et Imerys, ainsi que des baisses d'autres valeurs cycliques comme Saint-Gobain, Michelin et Kone ou encore d'Alstom. Il bénéficie en revanche de son exposition aux valeurs financières et d'une bonne sélection dans les télécoms. Nommément, les meilleurs contributeurs sur le mois sont Munich Re, Axa, Société Générale, Deutsche Telekom et Carrefour.

En septembre les marchés sont pénalisés par les craintes d'un ralentissement de l'activité économique après les hausses de taux de plusieurs Banques Centrales (Fed +75 bp, BoE +50 bp et BCE +75 bp) et la révision en baisse des prévisions de croissance mondiale par l'OCDE. En zone euro, l'inflation a atteint un record à +10.0% sur 1 an en septembre après +9.1% en août. L'Euro s'est de nouveau déprécié face au dollar. Les nouvelles sur le front politique sont marquées par les tensions au Royaume-Uni à propos d'un allègement de la fiscalité entraînant une chute de la Livre et, en conséquence, une intervention de la BOE, l'annexion de quatre régions ukrainiennes par la Russie, l'arrivée en tête des scrutins italiens du parti Fratelli d'Italia et le vote par le Conseil Européen d'un plafonnement à 180€/MWh des revenus pour les producteurs d'électricité. Côté entreprises, Porsche AG est introduit à la Bourse de Francfort et devient la troisième plus grande IPO de l'histoire en l'Europe. L'Eurostoxx cède 6,23%. Le fonds (Part C) superforme, ne reculant que de 5,04%. Il bénéficie essentiellement d'un effet allocation positif dans la banque, ainsi que des bonnes performances d'Imerys, Munich Re, Deutsche Boerse, UCB, Sodexo, Publicis, Siemens et de l'absence d'Adyen.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C"	129 527 902,28	131 177 606,34
ASML HOLDING NV	32 034 232,15	17 060 082,21
INTESA SANPAOLO	18 192 557,68	4 466 047,50
BANCO SANTANDER S.A.	6 414 523,24	15 484 654,95
SOCIETE GENERALE SA	12 292 713,88	9 192 674,85
SAINT-GOBAIN	13 337 863,20	7 475 458,00
BNP PARIBAS	12 515 092,85	7 840 214,25
STELLANTIS NV	7 611 432,60	10 727 929,02
CARREFOUR	9 484 319,85	8 725 294,53
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	11 293 730,74	5 747 846,42

## 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

#### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

#### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(\*) Sauf les dérivés listés..

**c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p><b>Techniques de gestion efficace</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces (*)</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>	
<p><b>Instruments financiers dérivés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

**d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Revenus (*)</li> <li>. Autres revenus</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des revenus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Frais opérationnels directs</li> <li>. Frais opérationnels indirects</li> <li>. Autres frais</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des frais</b></p>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES**

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr)

### **FRAIS D'INTERMEDIATION**

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

### **EXERCICE DES DROITS DE VOTE**

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

### **COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)**

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.

✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :

- Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
- Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
- Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

## **REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE**

### **Article 8 (SFDR) :**

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

### **Compte rendu sur la performance extra-financière :**

Au 30/09/2022, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 1,40832 sur une échelle de 0 à 100. Elle était de 1,04178 à la date de démarrage du calcul.

Au cours de la période mesurée, la note moyenne ESG du portefeuille a varié entre 1,04178 et 1,40832 Elle est restée supérieure à celle de son univers.

### **Rappel de l'objectif de gestion de promotion des critères ESG :**

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG) ainsi que la procédure de filtrage au regard des critères extra financiers se trouvent sur le site internet de la société de gestion ([www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr))

Dans le cadre de la construction du portefeuille et de l'appréciation des critères extra financiers, l'équipe de gestion s'appuie sur sa propre analyse interne des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) ainsi que sur les services de notre partenaire ESG. Les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne fondée sur une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...). Elle prend en compte les principales incidences des entreprises en matière de durabilité ou Principal Adverse Impacts (émissions carbone, consommation d'énergie, consommation d'eau, production de déchets) et les risques susceptibles d'affecter leur propre durabilité ou Sustainability Risks (risques réglementaires et physiques, risque de réputation grâce, entre autres facteurs, au suivi des controverses). Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont publiées dans les reportings périodiques SFDR de l'OPC présents sur le site Internet de la société de gestion. Des informations complémentaires figurent également dans le code de transparence de la société de gestion consultable sur le site [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr). Le processus de sélection de valeurs se décompose en deux étapes distinctes, concomitantes et nécessaires :

La Sicav est gérée conformément aux principes du label ISR définis par le Ministère de l'Economie et des Finances français. La prise en compte de critères ESG influence l'analyse des sociétés en portefeuille, la sélection des titres et leur pondération. Afin qu'une valeur soit admissible dans le portefeuille de la Sicav, elle doit respecter 3 conditions.

Pour les conditions 1 et 2, nous recourons à cinq grands domaines (environnementaux et sociaux) définis en partenariat avec notre partenaire ESG. La notation de notre partenaire ESG de chaque domaine est effectuée sur une échelle comportant cinq niveaux de --, entreprises non concernées à ++, entreprises pionnières (voir ci-dessous : système de notation relative de notre partenaire ESG).

Pour la condition 3, nous utilisons notre propre notation de la gouvernance d'entreprise. Cette notation est directement intégrée au processus général de sélection de valeurs.

Condition 1 : avoir une note au moins égale à « = » en Ressources Humaines

La performance financière d'une entreprise peut être affectée par la négligence du capital humain. La qualité des conditions générales de travail, l'amélioration continue des relations sociales et la valorisation des emplois et des compétences sont les principaux points étudiés.

Condition 2 : avoir une note moyenne pondérée au moins égale à « = »

Lazard Frères Gestion impose une pondération propre à chacun des cinq domaines de l'analyse extra-financière qu'elle a retenus, en fonction de leur importance :

- Ressources humaines (40 %) : Gestion du capital humain des entreprises : formation, sécurité, mesures de reclassement lors des plans de licenciements, politique de rémunérations.
- Environnement (30 %) : Gestion de l'impact des activités, produits ou services de l'entreprise sur l'environnement et le climat. Niveau d'information disponible pour ce critère.
- Relations clients-fournisseurs (10 %) : Gestion des fournisseurs, et identification du bon respect de certaines pratiques par ces derniers (interdiction du travail des enfants...).
- Droits humains (10 %) : Prévention des risques notamment de discrimination.

Engagement sociétal (10 %) : Intégration de l'entreprise dans son environnement civil. Participation au développement en général et à celui de certaines activités en particulier, aide à l'éducation dans une zone donnée par exemple.

Condition 3 : avoir une note gouvernance interne supérieure à 2 sur 5

L'entreprise doit être dotée d'une gouvernance qui permet, selon la société de gestion, de garantir un traitement juste des actionnaires minoritaires et prévenir les conflits d'intérêts.

La part des émetteurs couverte par une analyse ESG dans le portefeuille doit être au minimum de 90%, à l'exclusion des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires (qui sont alors plafonnés à 10% de l'actif total).

Les analystes-gestionnaires s'assurent du maintien d'un taux d'exclusion supérieur ou égal à 20% des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement de l'OPC. Par souci d'intégrité et d'objectivité, les notes utilisées pour appliquer ce taux d'exclusion sont réalisées par une agence de notation externe.

L'univers d'investissement de la Sicav est composé d'environ 400 sociétés de grande capitalisation de la zone euro. 100% des actions de la Sicav font l'objet d'une notation interne et par notre partenaire ESG. Les éventuels autres actifs, comme le monétaire, ne sont pas notés.

Le système de notation fourni par notre partenaire et utilisé par le gestionnaire pour les conditions 1 et 2 fonctionne de la façon suivante : Un « score » absolu est calculé pour chacune des entreprises dans le portefeuille. Ce « score » est une moyenne pondérée, suivant l'importance que le gestionnaire accorde à chacun des domaines étudiés (Ressources Humaines, Droits Humains, Environnement, Relations Clients-Fournisseurs, Engagement Sociétal). Il est comparé à celui des autres entreprises du même secteur. Pour chacun des domaines, une entreprise aura un score relatif par rapport à son secteur (de 0 à 100). Le rating final (de -- à ++) d'une entreprise dépend de la distribution normale des « scores » au sein de son propre secteur d'activité. C'est-à-dire que si une entreprise se situe au-dessus de la médiane du secteur (+ ou - 20%), elle sera notée de façon positive (+), ou très positive (++), si elle se trouve dans les 5% des entreprises les mieux notées). En revanche, si l'entreprise se situe en-dessous de la médiane du secteur (+ ou -20%), elle sera notée de façon négative (-) ou très négative (--), si elle est dans les 5% des entreprises les moins bien notées).

[++] : 5% des entreprises les mieux notées au-dessus de la médiane du secteur

[+] : 25% des entreprises notées au-dessus de la médiane du secteur

[=] : 40% des entreprises se situant dans la moyenne du secteur (+ ou - 20%)

[-] : 25% des entreprises les notées en-dessous de la médiane du secteur

[--] : 5% des entreprises les moins bien notées en dessous de la médiane du secteur

Une note est réputée positive si elle est supérieure ou égale à la médiane du secteur (+ ou - 20%).

Lors d'une dégradation de notation pour une valeur donnée, le gestionnaire est immédiatement informé de ce changement par l'agence de notation sélectionnée. Si les conditions extra-financières ainsi que le filtre financier (voir ci-dessous) sont toujours respectées, alors la valeur peut rester en portefeuille. Si tel n'est pas le cas, la valeur est retirée du portefeuille dans un délai de 20 jours ouvrés.

La gouvernance d'entreprise est un critère majeur dans le processus de sélection de titres du gestionnaire. Son étude est systématique et doit satisfaire les exigences de la société de gestion, notamment celle de prémunir l'entreprise concernée de tout conflit d'intérêt en son sein.

Le gestionnaire identifie tous les éléments qui pourraient impacter la stratégie long terme de l'entreprise, son potentiel de création de valeur ainsi que les intérêts fondamentaux des actionnaires minoritaires. C'est la raison pour laquelle le gérant scrute en détail les politiques de rémunération des dirigeants et des administrateurs afin que celles-ci ne puissent pas introduire de biais dans les décisions d'investissement, d'allocation du capital ou de gestion opérationnelle quotidienne de l'entreprise. La rémunération des dirigeants doit être indexée sur des objectifs moyen/long terme de rentabilité pour l'entreprise ; elle ne doit pas l'être sur des critères de taille, ou de croissance sans tenir compte de la rentabilité. La politique d'allocation du capital doit elle aussi profiter à l'entreprise et à ses actionnaires minoritaires. Elle ne doit pas profiter à un seul actionnaire principal. En aucun cas il ne doit y avoir de conflits d'intérêts entre les dirigeants, les administrateurs, le ou les éventuel(s) actionnaire(s) principaux et les actionnaires minoritaires.

De façon non exhaustive, la société de gestion s'attache tout particulièrement à étudier les politiques de rémunération, les argumentations et les critères qui les définissent, des dirigeants et administrateurs, les conventions réglementées, la lisibilité et la transparence des états financiers ainsi que l'indépendance des organes de contrôle. À titre d'exemple, des états financiers opaques et/ou des rémunérations de dirigeants privilégiant le court terme entraîneraient l'exclusion de la valeur concernée.

Le choix des valeurs repose sur une analyse financière qui met l'accent sur 3 éléments essentiels : la rentabilité, la croissance et l'évaluation.

- La rentabilité économique est la capacité d'une entreprise à créer de la valeur sur le long terme. Elle est mesurée par le retour sur capitaux employés (immobilisations corporelles et incorporelles, goodwill, besoin en fond de roulement).
- La croissance est la capacité d'une entreprise à faire croître ses capitaux employés tout en conservant un niveau de rentabilité au moins égal à ce qu'il a été historiquement.
- L'évaluation est une approche multicritères (multiples historiques, DCF, multiples comparables) : nous sommes très exigeants et disciplinés sur l'évaluation. Nous considérons que cela est indispensable pour que la performance économique se transforme en performance boursière.

Le portefeuille de la Sicav est investi et/ou exposé à hauteur de 90% minimum de l'actif net en actions négociées sur les marchés de la zone euro.

### Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie"

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution
- Prévention et contrôle de la pollution Protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%.

### **UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE**

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

### **MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

### **PEA**

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, la SICAV est investie de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 97,63%.

### **INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%**

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur l'action distribuant sont soumis à abattement de 40%.

## REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables, versées au cours de l'exercice clos le 31/12/2021 par la société de gestion à son personnel, au prorata de l'investissement consenti dans l'activité de la gestion des OPCVM, en excluant la gestion des FIA et la gestion sous mandats, peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin.

La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques et des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

La politique de rémunération est réexaminée chaque année.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

### Population au 31/12/2021 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique (donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)

Effectif au 31.12.2021 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2021 en €	Rémunération variable au titre de 2021 (cash payé en 2022 et différé attribué en 2022) en €
191	18 442 291	41 071 107

### "Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2021 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	6 464 457
Autres	64	40 095 707
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>46 560 164</b>

**NB : les montants sont des montants non chargés**

## AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS  
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

[www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr)

## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



## Lazard Equity SRI

Exercice clos le 30 septembre 2022

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la SICAV Lazard Equity SRI,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Lazard Equity SRI constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

### ■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 2 décembre 2022

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

David Koestner



## Lazard Equity SRI

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la SICAV Lazard Equity SRI,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.



## Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 2 décembre 2022

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

David Koestner

## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

### BILAN AU 30/09/2022 en EUR

#### ACTIF

	30/09/2022	30/09/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>368 149 184,38</b>	<b>267 360 343,06</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>356 207 629,99</b>	<b>256 402 107,86</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	356 207 629,99	256 402 107,86
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>11 941 554,39</b>	<b>10 958 235,20</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	11 941 554,39	10 958 235,20
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>2 231 053,58</b>	<b>1 681 254,88</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 231 053,58	1 681 254,88
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>250 990,45</b>	<b>249 371,16</b>
Liquidités	250 990,45	249 371,16
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>370 631 228,41</b>	<b>269 290 969,10</b>

## PASSIF

	30/09/2022	30/09/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	323 716 045,04	245 655 374,30
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	22 434 914,32	175 658,83
Report à nouveau (a)	216,14	2,34
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	12 313 077,59	18 384 857,78
Résultat de l'exercice (a,b)	8 468 872,63	3 106 087,90
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>366 933 125,72</b>	<b>267 321 981,15</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
	<b>3 698 102,64</b>	<b>1 968 987,95</b>
<b>DETTES</b>		
Opérations de change à terme de devises		
Autres	3 698 102,64	1 968 987,95
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,05</b>	
Concours bancaires courants	0,05	
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>370 631 228,41</b>	<b>269 290 969,10</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN AU 30/09/2022 en EUR**

	30/09/2022	30/09/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées	13 364 930,49	5 449 123,26
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>13 364 930,49</b>	<b>5 449 123,26</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	3 186,18	2 311,77
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>3 186,18</b>	<b>2 311,77</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>13 361 744,31</b>	<b>5 446 811,49</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	4 457 447,42	2 551 309,77
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>8 904 296,89</b>	<b>2 895 501,72</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-435 424,26	210 586,18
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>8 468 872,63</b>	<b>3 106 087,90</b>

## I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux :**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- **Les instruments de types « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- **Type « titres de créance négociables » :**

Les titres de créances négociables (TCN) sont valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, l'OPC n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

- **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

○ **Acquisitions / Cessions temporaires de titres :**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (EONIA au jour le jour, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, EURIBOR 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

○ **Opérations à terme fermes et conditionnelles :**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

➤ **Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé**

Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

➤ **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de la SICAV) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de la SICAV) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de la SICAV).

**Frais de gestion**

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

$$\frac{\text{Actif brut} \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion}}{\text{365 (ou 366 les années bissextiles)}}$$

La Sicav effectue le paiement des frais de fonctionnement et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- . des autres frais de fonctionnement :
- . honoraires des commissaires aux comptes ;
- . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

<b>Frais facturés à la SICAV</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux Barème TTC maximum</b>	
Frais de gestion financière	Actif net	Actions PC EUR : 1,08% TTC Actions PD EUR : 1,08% TTC Actions RC EUR : 2% TTC Actions RD EUR : 2% TTC Actions RC H-USD : 2% TTC Actions RC H-CHF : 2% TTC Actions UC EUR : 0,815% TTC Actions UC H-USD : 0,865 % TTC Actions UC H-GBP : 0,865 % TTC Actions UC H-CHF : 0,865% TTC	
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Appliqués à toutes les actions	0,035% TTC
Frais Indirects (commissions et frais de gestion)	NA	Appliqués à toutes les actions	Néant
Commissions de mouvement (de 0 à 100 % perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Appliqués à toutes les actions	Actions, change De 0 à 0,40% TTC
		Appliqués à toutes les actions	Instruments sur marché à terme Néant
Commission de surperformance	Actif net.	PC EUR, PD EUR, RC EUR, RD EUR, RC H USD, RC H CHF, UC EUR, UC H USD, UC H GBP, HC H CHF	Néant.

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 6179.

- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

**Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Action(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR	Capitalisation	Capitalisation

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	30/09/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>267 321 981,15</b>	<b>171 460 386,42</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	325 563 321,12	125 425 290,69
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-165 964 291,80	-85 826 744,17
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	20 717 153,83	23 871 178,81
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 645 439,20	-4 930 155,05
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-2 805 235,26	-1 954 172,24
Différences de change	735 820,00	10 607,88
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-79 715 101,78	36 372 598,59
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-43 930 869,66	35 784 232,12
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-35 784 232,12	588 366,47
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 179 379,23	-2 511,50
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	8 904 296,89	2 895 501,72
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>366 933 125,72</b>	<b>267 321 981,15</b>

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							250 990,45	0,07
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							0,05	
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	250 990,45	0,07								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	0,05									
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers	0,05							
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
<b>CRÉANCES</b>		
	Ventes à règlement différé	1 971 629,08
	Souscriptions à recevoir	97 233,10
	Coupons et dividendes en espèces	162 191,40
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>2 231 053,58</b>
<b>DETTES</b>		
	Achats à règlement différé	3 171 219,48
	Rachats à payer	144 474,16
	Frais de gestion fixe	382 409,00
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>3 698 102,64</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-1 467 049,06</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	58 379,738	125 478 538,71
Actions rachetées durant l'exercice	-33 843,482	-70 254 126,77
Solde net des souscriptions/rachats	24 536,256	55 224 411,94
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	113 563,392	
<b>Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	102 434,888	168 267 316,41
Actions rachetées durant l'exercice	-36 954,359	-62 137 558,49
Solde net des souscriptions/rachats	65 480,529	106 129 757,92
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	66 247,359	
<b>Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	10 334,334	12 198 791,97
Actions rachetées durant l'exercice	-11 979,266	-14 226 629,24
Solde net des souscriptions/rachats	-1 644,932	-2 027 837,27
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	7 060,610	
<b>Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	131,000	152 544,72
Actions rachetées durant l'exercice	-51,000	-59 986,78
Solde net des souscriptions/rachats	80,000	92 557,94
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	140,000	
<b>Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	1 557,290	19 466 129,31
Actions rachetées durant l'exercice	-1 535,226	-19 285 990,52
Solde net des souscriptions/rachats	22,064	180 138,79
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	5 272,794	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2022
<b>Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  2 592 293,18 1,11
<b>Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  1 204 484,56 1,11
<b>Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  187 110,88 2,03
<b>Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  2 637,16 2,03
<b>Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  470 921,64 0,70

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			11 941 554,39
	FR0013301389	LAZARD EUROPEAN INNOVATION E	2 682 499,20
	FR0011291657	LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C"	9 259 055,19
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>11 941 554,39</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	216,14	2,34
Résultat	8 468 872,63	3 106 087,90
<b>Total</b>	<b>8 469 088,77</b>	<b>3 106 090,24</b>

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	4 710 336,70	2 057 379,19
<b>Total</b>	<b>4 710 336,70</b>	<b>2 057 379,19</b>

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	2 090 766,65	13 626,57
Report à nouveau de l'exercice	171,88	2,49
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>2 090 938,53</b>	<b>13 629,06</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	66 247,359	766,830
Distribution unitaire	31,56	17,77
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>219 355,89</b>	<b>1 066,98</b>

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	89 262,92	36 833,18
<b>Total</b>	<b>89 262,92</b>	<b>36 833,18</b>

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	1 708,00	245,40
Report à nouveau de l'exercice	0,40	0,40
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>1 708,40</b>	<b>245,80</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	140,000	60,000
Distribution unitaire	12,20	4,09
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>333,58</b>	<b>60,22</b>

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 576 842,22	998 003,01
<b>Total</b>	<b>1 576 842,22</b>	<b>998 003,01</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	22 434 914,32	175 658,83
Plus et moins-values nettes de l'exercice	12 313 077,59	18 384 857,78
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>34 747 991,91</b>	<b>18 560 516,61</b>

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	6 993 071,16	13 000 699,97
<b>Total</b>	<b>6 993 071,16</b>	<b>13 000 699,97</b>

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	25 548 036,06	259 493,90
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>25 548 036,06</b>	<b>259 493,90</b>

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	248 490,75	730 163,94
<b>Total</b>	<b>248 490,75</b>	<b>730 163,94</b>

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	21 696,38	7 254,12
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>21 696,38</b>	<b>7 254,12</b>

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 936 697,56	4 562 904,68
<b>Total</b>	<b>1 936 697,56</b>	<b>4 562 904,68</b>

### 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>186 404 658,23</b>	<b>181 034 547,37</b>	<b>171 460 386,42</b>	<b>267 321 981,15</b>	<b>366 933 125,72</b>
<b>Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR en EUR</b>					
Actif net	159 390 762,10	148 388 866,92	139 547 132,61	188 987 690,87	208 721 607,09
Nombre de titres	92 680,820	85 189,741	87 183,287	89 027,136	113 563,392
Valeur liquidative unitaire	1 719,78	1 741,86	1 600,61	2 122,80	1 837,93
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	49,72	21,13	25,10	146,03	61,57
Capitalisation unitaire sur résultat	29,32	42,98	13,24	23,10	41,47
<b>Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR en EUR</b>					
Actif net	22 687 745,40	18 462 934,80	317 601,78	1 252 130,01	92 714 065,99
Nombre de titres	16 226,313	13 366,456	256,132	766,830	66 247,359
Valeur liquidative unitaire	1 398,20	1 381,28	1 239,99	1 632,86	1 399,51
Distribution unitaire sur +/- values nettes	6,97				
+/- values nettes unitaire non distribuées	189,24	206,16	225,97	338,39	385,64
Distribution unitaire sur résultat	23,79	34,17	10,19	17,77	31,56
Crédit d'impôt unitaire	2,923	3,501	2,25	0,016	(*)
<b>Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR en EUR</b>					
Actif net	24 035,43	106 335,74	427 430,09	10 581 502,61	7 362 339,37
Nombre de titres	23,860	104,997	462,681	8 705,542	7 060,610
Valeur liquidative unitaire	1 007,35	1 012,75	923,81	1 215,49	1 042,73
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	12,98	12,34	14,53	83,87	35,19
Capitalisation unitaire sur résultat	18,19	17,98	0,55	4,23	12,64

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
<b>Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR en EUR</b>					
Actif net	14 192,66	21 962,69	80 597,59	70 664,63	140 994,15
Nombre de titres	14,000	22,000	90,000	60,000	140,000
Valeur liquidative unitaire	1 013,76	998,30	895,52	1 177,74	1 007,10
+/- values nettes unitaire non distribuées	13,08	25,35	39,63	120,90	154,97
Distribution unitaire sur résultat	18,57	17,72	0,47	4,09	12,20
Crédit d'impôt unitaire	1,236	1,05	0,22	0,537	(*)
<b>Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR en EUR</b>					
Actif net	4 287 922,64	14 054 447,22	31 087 624,35	66 429 993,03	57 994 119,12
Nombre de titres	424,055	1 366,102	3 273,624	5 250,730	5 272,794
Valeur liquidative unitaire	10 111,71	10 287,99	9 496,39	12 651,57	10 998,74
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	291,71	124,45	148,65	869,00	367,30
Capitalisation unitaire sur résultat	217,80	297,11	122,95	190,06	299,05

(\*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ADIDAS NOM.	EUR	37 480	4 455 622,40	1,21
ALLIANZ SE-REG	EUR	74 090	11 987 762,00	3,27
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	126 210	8 833 437,90	2,41
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	54 000	9 085 500,00	2,48
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	700 065	12 245 536,98	3,33
MERCK KGA	EUR	50 420	8 410 056,00	2,29
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	32 700	8 093 250,00	2,21
SAP SE	EUR	167 730	14 109 447,60	3,85
SIEMENS AG-REG	EUR	87 740	8 879 288,00	2,42
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>86 099 900,88</b>	<b>23,47</b>
<b>BELGIQUE</b>				
KBC GROUPE	EUR	88 710	4 316 628,60	1,18
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	89 180	6 342 481,60	1,72
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>10 659 110,20</b>	<b>2,90</b>
<b>FINLANDE</b>				
KONE OY B NEW	EUR	146 610	5 807 222,10	1,58
SAMPO OYJ A	EUR	98 460	4 308 609,60	1,18
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>10 115 831,70</b>	<b>2,76</b>
<b>FRANCE</b>				
AIR LIQUIDE	EUR	103 691	12 189 913,96	3,32
AIR LIQUIDE PRIME DE FIDELITE	EUR	2	235,12	
ALSTOM	EUR	365 500	6 120 297,50	1,66
AMUNDI	EUR	85 000	3 651 600,00	1,00
AXA	EUR	398 050	8 946 173,75	2,44
BNP PARIBAS	EUR	272 210	11 869 717,05	3,24
BUREAU VERITAS	EUR	285 350	6 557 343,00	1,79
CARREFOUR	EUR	520 295	7 395 993,43	2,02
DASSAULT SYST.	EUR	159 000	5 681 865,00	1,55
EDENRED	EUR	84 000	3 978 240,00	1,08
EIFPAGE	EUR	75 000	6 189 000,00	1,68
ESSILORLUXOTTICA	EUR	78 701	11 045 685,35	3,01
IMERYS EX IMETAL	EUR	309 500	9 613 070,00	2,62
L'OREAL	EUR	27 650	9 131 412,50	2,48
L'OREAL PRIME DE FIDELITE	EUR	1	330,25	
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	24 400	14 893 760,00	4,06
MICHELIN (CGDE)	EUR	329 360	7 626 330,80	2,07
ORANGE	EUR	706 035	6 529 411,68	1,78
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	155 000	7 579 500,00	2,07
REXEL	EUR	308 065	4 768 846,20	1,30
SAINT-GOBAIN	EUR	255 770	9 476 278,50	2,59
SANOFI	EUR	168 560	13 215 104,00	3,60
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	49 000	5 730 060,00	1,57
SOCIETE GENERALE SA	EUR	438 310	8 948 098,65	2,44
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	74 000	5 709 840,00	1,56
TOTALENERGIES SE	EUR	234 060	11 299 246,50	3,08
VINCI (EX SGE)	EUR	93 280	7 758 097,60	2,11
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>205 905 450,84</b>	<b>56,12</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ITALIE</b>				
ENI SPA	EUR	347 300	3 789 043,00	1,03
INTESA SANPAOLO	EUR	5 304 060	9 031 753,37	2,46
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>12 820 796,37</b>	<b>3,49</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
APERAM	EUR	122 320	2 985 831,20	0,81
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>2 985 831,20</b>	<b>0,81</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
AKZO NOBEL	EUR	100 090	5 837 248,80	1,59
ASML HOLDING NV	EUR	41 950	18 189 520,00	4,96
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>24 026 768,80</b>	<b>6,55</b>
<b>SUISSE</b>				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	111 440	3 593 940,00	0,98
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>3 593 940,00</b>	<b>0,98</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>356 207 629,99</b>	<b>97,08</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>356 207 629,99</b>	<b>97,08</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
LAZARD EUROPEAN INNOVATION E	EUR	240	2 682 499,20	0,73
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C"	EUR	4 697	9 259 055,19	2,52
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>11 941 554,39</b>	<b>3,25</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>11 941 554,39</b>	<b>3,25</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>11 941 554,39</b>	<b>3,25</b>
<b>Créances</b>			<b>2 231 053,58</b>	<b>0,61</b>
<b>Dettes</b>			<b>-3 698 102,64</b>	<b>-1,01</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>250 990,40</b>	<b>0,07</b>
<b>Actif net</b>			<b>366 933 125,72</b>	<b>100,00</b>

Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR	EUR	66 247,359	1 399,51
Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR	EUR	140,000	1 007,10
Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR	EUR	7 060,610	1 042,73
Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR	EUR	113 563,392	1 837,93
Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR	EUR	5 272,794	10 998,74

## COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	2 090 766,65	EUR	31,56	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	2 090 766,65	EUR	31,56	EUR

Décomposition du coupon : Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 708,00	EUR	12,20	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	1 708,00	EUR	12,20	EUR

## TEXTE DES RESOLUTIONS

### LAZARD EQUITY SRI

Société d'investissement à capital variable  
Siège social : 10, avenue Percier, 75008 Paris  
438 703 050 R.C.S. Paris

#### RESOLUTION D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES PROPOSÉE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

#### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à :

**8 469 088,77 €** Sommes distribuables afférentes au résultat  
**34 747 991,91 €** Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

et décide de leur affectation comme suit :

##### 1. Sommes distribuables afférentes au résultat

- Actions « PC » : **Capitalisation : 4 710 336,70 €**
- Actions « UC » : **Capitalisation : 1 576 842,22 €**
- Actions « RC » : **Capitalisation : 89 262,92 €**
- Actions « PD » : **Distribution : 2 090 766,65 €**
- Actions « PD » : **Report : 171,88 €**
- Actions « RD » : **Distribution : 1 708,00 €**
- Actions « RD » : **Report : 0,40 €**

a) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « PD » au jour du détachement recevra un dividende de **31,56 €** qui sera détaché le : **21/12/2022** et mis en paiement le : **23/12/2022**.

b) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « RD » au jour du détachement recevra un dividende de **12,20 €** qui sera détaché le : **21/12/2022** et mis en paiement le : **23/12/2022**.

##### 2. Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Actions « PC » : **Capitalisation : 6 993 071,16 €**
- Actions « UC » : **Capitalisation : 1 936 697,56 €**
- Actions « RC » : **Capitalisation : 248 490,75 €**
- Actions « PD » : **Report : 25 548 036,06 €**
- Actions « RD » : **Report : 21 696,38 €**

#### Rappel : Dividendes mis en paiement au titre des 5 derniers exercices

Exercice :	Montant unitaire/action
au 30/09/2022	12,20 € catégorie actions « RD »
au 30/09/2021	4,09 € catégorie actions « RD »
au 30/09/2020	0,47 € catégorie actions « RD »
au 30/09/2019	17,72 € catégorie actions « RD »
au 28/09/2018	18,57 € catégorie actions « RD »
au 30/09/2022	31,56 € catégorie actions « PD »
au 30/09/2021	17,77 € catégorie actions « PD »
au 30/09/2020	10,19 € catégorie actions « PD »
au 30/09/2019	34,17 € catégorie actions « PD »
au 28/09/2018	23,79 € catégorie actions « PD »